Trélazéen-ne-s, Agissons Ensemble! (TAE)

Conseil municipal du 29 novembre 2021

Délibération n°2

Monsieur le Maire, chèr-e-s collègues,

En préalable de mon intervention sur la délibération n°2, vous me permettrez de revenir sur quelques points au sujet de cette vidéo et des réactions qu'elle a pu susciter dans la majorité.

Il y a de notre point de vue trois aspects dans le contenu de cette vidéo : 1/ un passage que nous nous garderons bien de commenter (comme nous l'avons d'ailleurs fait depuis des mois), 2/ le racisme insupportable et condamnable de l'auteur de cette vidéo, 3/ les accusations formulées contre certains élus.

Au sujet des commentaires qui ont déjà été exprimés à notre égard lors des jours qui ont suivis cette diffusion, je ferai une courte mise au point.

Je vous le dis à tous, directement et fermement : sur la question du combat antiraciste, nous n'avons de leçon à recevoir de personne ! Nos engagements et nos parcours parlent pour nous ! Aucune leçon à recevoir !

En 2015, lorsque Boris était candidat face à l'auteur de cette vidéo, aux départementales, nous avions déjà dénoncé publiquement ses idées xénophobes, homophobes (et j'en passe) ainsi que l'illusion que représente cette option politique pour répondre aux besoins des plus humbles d'entre nous (conférence de LGT, avril 2015). Nous déclarions à l'époque que ces candidats nostalgiques des heures les plus sombres de notre histoire se faisaient les champions « de la superaustérité en proposant de tailler à la francisque dans le personnel et les services publics départementaux ... Lorsqu'on pense que les compétences (...) dévolues aux départements concernent pour beaucoup le social et les solidarités, cela fait cauchemarder ». Nous étions bien seuls à le dire!

Au printemps dernier, ces mêmes personnes ont organisé un collage massif sur l'ensemble de Trélazé. Certains de mes colistiers s'étaient alors tournés vers vous pour faire nettoyer la ville, voire pour engager des poursuites contre ce qu'il convient d'appeler des « collages sauvages ». Nous aurions alors aimé être plus entendus ...

Et pour ceux qui ont la mémoire courte, c'est bien mon parti (et celui de Boris), le Parti communiste Français, qui a, il y a quelques semaines, lancé la pétition pour la dissolution de cette organisation. La secrétaire de la section d'Angers du PCF soulignait alors que « se battre contre les idéologies qui séparent, qui bafouent le vivre ensemble et la dignité humaine, est un devoir moral ». Des propos que nous partageons à 200 % !!! Bien entendu, nous avons donc accueilli avec une énorme satisfaction la récente dissolution de l'organisation fasciste en question.

Nous considérons qu'il est en effet nécessaire que la justice fasse « toute la lumière sur l'ensemble des éléments évoqués ». La gravité des accusations formulées est telle que cela est un impératif! C'est évident... Car, en effet, « laisser les choses en l'état risquerait d'alimenter un climat déjà inquiétant » sur la ville. Les tensions qui existent dans la ville et les réactions dangereuses que tout cela (y compris cette vidéo) génère nous inquiètent et peuvent alimenter la colère, les stigmatisations, la haine, le rejet de l'autre, la suspicion... et finalement le « tous pourris » cher à l'extrême-droite. Il convient donc de ne pas laisser « la porte ouverte à toutes les dérives pouvant mettre en danger la démocratie ». Il n'y a rien d'anecdotique dans tout cela, à l'heure où de trop nombreux médias ne cessent de faire une place aux discours haineux et aux idéologies pétainistes et fascistes, de créer de toute pièce de potentiels candidats.

Aussi, et je vous le dis avec une grande sincérité, espérons-nous que votre réaction dans les jours qui ont suivi la vidéo est davantage le résultat d'une mauvaise interprétation que celui d'une provocation grossière, insultante voire calomnieuse pour nous mettre à la faute

et/ou d'une honteuse manœuvre consistant à allumer des contre-feux en tapant sur votre opposition pour resserrer les liens entre les membres de votre majorité dans une période que nous comprenons comme étant bien compliquée.

J'en viens maintenant à la délibération n°2, la demande de protection juridique fonctionnelle formulée par M. Albeyrak.

La vidéo dont il est question pue le racisme, ce qui n'est malheureusement pas surprenant compte tenu de qui en est l'auteur.

Certes, certains ont été nommés mais au-delà, **c'est l'ensemble du Conseil municipal qui a été visé par des propos racistes.** Les remarques sur les patronymes de certain.e.s d'entre nous en sont la triste illustration. Boris est installé entre Fatiha et Samira... Chacune d'entre elles, même membre de groupes politiques différents mais marqués par une diversité à laquelle nous restons attachés, a pu légitimement se sentir agressée par de tels discours.

Certains discours, relayés (trop relayés) par les médias, organisent la confusion autour des mots comme "race", "racisme", prônent "la lutte des races" ou des "classes raciales". Ils incitent de fait à un repli communautaire et une fragmentation identitaire contradictoires avec les fondements, les valeurs et les principes républicains, contraires à la recherche du "vivre ensemble" auquel nous sommes viscéralement attachés. Ils renforcent le communautarisme qui exclut la diversité et alimentent le racisme.

Mais sur tout le territoire, de nombreux acteurs de terrain se regroupent et se mobilisent, jeunes et moins jeunes, parents, éducateurs sociaux, sportifs, culturels... ils font vivre la cité sans jamais entrer dans des cloisonnements "raciaux" et identitaires.

Les propos de ceux qui profèrent des injures racistes envers une personne ou un groupe de personnes ou provoquent à la discrimination, la haine ou la violence raciste doivent être dénoncés et leurs auteurs poursuivis.

Et nous considérons que vous auriez toutes les raisons légitimes d'attaquer l'auteur de cette vidéo sur cet aspect.

Les outils existent et les faits peuvent être clairement établis. Les faits, je viens d'y faire allusions et j'en resterai là afin de ne pas lui faire plus de publicité.

L'outil, c'est la loi ! Depuis la loi « Pléven » de 1972 (relative à la lutte contre le racisme), d'autres lois sont venues ensuite (je pense par exemple à la loi Gayssot) renforcer l'arsenal contre les infractions commises par la presse et les autres moyens de communication. Cela peut concerner la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, la diffamation et l'injure à raison de l'origine ou de l'appartenance à une prétendue race, l'appartenance ethnique, nationale ou religieuse, l'apologie et la contestation de crimes contre l'humanité... L'auteur (qu'il s'agisse de paroles, d'écrits ou d'images à caractère raciste) peut être puni lorsque les attaques incriminées s'adressent par un quelconque moyen de communication au public, y compris par internet.

Si l'action engagée par I. Albeyrak portait sur cette question, nous nous prononcerions pour accorder la protection fonctionnelle. D'ailleurs, ce pourrait-être une démarche unanime du conseil municipal que de d'attaquer pour « propos racistes ».

Concernant les autres accusations, qui ne visent pas seulement I. Albeyrak faut-il le souligner, un travail impartial doit être effectué pour clarifier l'ensemble de ces dernières. Une chose sont les rumeurs qui circulent, autre chose est l'affirmation d'accusations graves visant plusieurs élus de la ville. Dans ce cas, seul le travail de la justice peut apporter l'expertise impartiale nécessaire.

N'attaquer que sur l'aspect potentiellement diffamatoires de ces accusations c'est laisser de coté l'aspect profondément raciste de ces dernières et de fait, le banaliser. Nous ne pouvons y souscrire.

Cette remarque concerne le fond de la demande. Maintenant, sur la forme, nous constatons un décalage entre la demande adressée par I. Albeyrak et la délibération soumise au vote. Dans la première, la demande est formulée pour se défendre lors de poursuites engagées contre l'élu, l'autre concerne une demande parce que l'élu engage des poursuites ! Qu'en est-il ?